

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
SÉRIE III 1915 Tome IX

Homage de l'auteur

La Sépulture d'Étienne Brulé

par

JULES TREMBLAY

OTTAWA

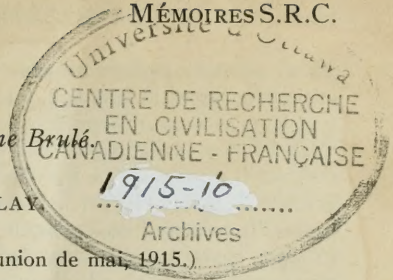
IMPRIMÉS POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

1915

La Sépulture d'Etienne Brulé.

PAR JULES TREMBLAY.

(Lu par M. D. DE CELLES, à la réunion de mai, 1915.)



Ce que les meurtriers hurons de la tribu de l'Ours ont épargné des restes d'Etienne Brulé, lors du festin anthropophagique de juin 1633 à Toanché, repose encore dans la petite fosse simple que les *aiheondé* creusèrent en un bois de *la Pointe*, fosse aujourd'hui cachée sous le terreau d'une ferme occupée depuis peu par MM. Antoine et Constant Grozelle, moitié est du lot No. I, XVIIe concession du township de Tiny, comté de Simcoe, où le défrichement et les labours ont révélé l'existence d'un emplacement de village huron.

Contrairement à la tradition ouendate de la *Fête des Morts*, la dépouille de l'interprète n'a jamais été levée pour être placée dans l'ossuaire commun, selon le rite observé *de douze en douze ans* pour tous les ossements inhumés ou ensevelis dans l'intervalle, et elle gît à quelque mille de l'endroit où Brulé arrivait en 1610 dans le canot d'Aénons.

Etablissons d'abord le lieu où notre coureur des bois fut mis à mort, et nous verrons ensuite la date de son exécution, les raisons possibles de la condamnation, et les motifs qui peuvent nous porter à croire que la découverte prochaine de la sépulture, comme conséquence de recherches méthodiques, n'est pas une utopie.

Nous emprunterons souvent aux *Relations des Jésuites*, édition de Cleveland, à l'*Histoire du Canada* de Sagard, édition Tross, aux *Oeuvres* de Champlain, édition Laverdière, ainsi qu'aux travaux modernes du P. Arthur-Edward Jones, S.J., *Old Huronia*, et d'Andrew-Frederick Hunter, *Huron Village Sites*, et *A History of Simcoe County*. Les rapports archéologiques et les archives de la province d'Ontario, les levés topographiques et les arpentages faits pour le gouvernement fédéral, ainsi que notre correspondance personnelle touchant les fouilles de ces années dernières, serviront à appuyer nos observations et à confirmer quelques-unes de nos conjectures.

UNE INDICATION DU PÈRE DE BRÉBEUF.

Jean de Brébeuf revenait en Huronie dans l'été de 1634, après une absence de cinq ans. Sa relation nous dit (Vol. VIII, pp. 88-90-92):

J'arrivé aux Hurons le cinquième d'Aouft . . . ayant demeuré trente iours par les chemins, quoy que d'ordinaire le voyage ne foit que de 20 iours ou enuiron *Je pris terre au port du Village de Toanché—90—ou de Teandeouihata, ou autresfois nous*

*estions habituez; mais ce fut avec vne petite difgrace. . . . Mes Sauvages . . . m'abandonnèrent là tout feul, fans viures ny fans cabane, & reprindrent leur route vers leurs villages, diftans de quelques fept lieues; le mal estoit que le village de Toanché auoit changé depuis mon départ, & que ie ne fçauois pas bonnement en quel endroit il estoit fitué, & que ce riuage n'estant plus hanté, ie ne pouuois pas bien m'affeurer du chemin. . . . (92) Après aiant confidéré que cet abord estoit défert, & que i'y pourrois bien demeurer long temps, auant qu'aucvn du village m'y vint trouuer; ie caché mes paquets dedans le bois, & prenant avec moy ce que l'auois de plus précieux, ie m'en allé chercher le village, que ie rencontré heureusement enuiron à trois quarts de lieue, ayant en paffant veu avec attendriffement & reffentiment le lieu ou nous auions habité, & célébré le S. facrifice de la Meffe trois ans durant conuertie en vn beau champ; comme auffi la place du vieux village, où excepté vne cabane rien ne reftoit que les ruines des autres. *Je vis pareillement l'endroit où le pauvre Estienne Bruflé auoit été barbarement & traiftreusement affommé* . . .*

Cette citation démontre qu'il existait un port à l'usage de Toanché; que ce port n'était plus habité en 1634, mais qu'il était encore fréquenté; que l'ancien village, y compris la résidence des Récollets et des Jésuites (1629) était, sauf une cabane, remplacé par un champ; que Brulé avait été massacré à Toanché même; que le second Toanché se trouvait à environ trois quarts de lieue de l'atterrissage, et que le voyage de Québec en Huronie prenait d'ordinaire une vingtaine de jours. De Brébeuf confirme ailleurs cette durée (Vol. X, p. 88): *il vous faut attendre à estre trois ou quatre femaines par les chemins tout au moins.* Le P. Chatelain faisait en 1637 un voyage beaucoup plus rapide (Vol. XIII, p. 20), et le missionnaire Du Perron restait vingt-cinq jours en route (Vol. XV, p. 150).

Toanché possède plusieurs noms. C'est le *Saint-Nicolas* du P. Viel, autrement dit *Troenchain* (Sagard, Hist., t. II, p. 413); *Toenchen* (id., t. I, p. 78); *Toenchain* (ib., t. III, p. 723); *Toanchain* dans la lettre du P. de Daillon (Sag., t. III, p. 809) et, comme on vient de le voir dans Brébeuf, *Teandeouiata*. Le P. Martin et l'Abbé Laverdière, plus récemment le P. Jones, ont identifié le Toanché d'avant la prise de Québec (1629) avec l'*Otouacha* de Champlain. Ce dernier écrivait (pp. 26-27, t. IV, Oeuvres):

. . . nous arriuasmes en la contrée des Attigouantan (*tribu de l'Ours*), à vn village appelé *Otouacha*, qui fut le premier iour d'Aouft, ou trouuasmes vn—27—grand changement de pais, cestuy-cy eftant fort beau, & la plus grande partie deferté, acompagné de force collines, & de pluseurs ruiffeaux qui rendent ce terroir agréable. . .

La description donne une assez bonne idée du voisinage de la baie de Penetanguishene, où les collines, les ruisseaux, les arborescences, sont bien propres à rendre ce terroir agréable; mais cela ne suffit pas. Toute autre région de la péninsule eut été cependant trop éloignée des bourgs dont Champlain donne les distances par rapport à Otouacha. D'aucuns ont voulu placer le village sur la

baie du Tonnerre, mais sa relation avec les autres bourgades de l'Ours détruit la possibilité d'une semblable supposition. Otouacha était à une lieue seulement de Carmaron (Champ., IV, 27). Jones croit que le découvreur a mal épilé *Karenaron*, et il dit pourquoi (Old Huronia, pp. 58-59), *Karenaron* devient *Karenhassa* d'après les Racines et la Grammaire huronnes de Potier, et signifie *L'endroit où sont disséminées plusieurs cimes d'arbres*. *Karenhassa* était à quelques milles seulement du Toanché des Relations. Or la présence du P. de Brébeuf et des Récollets en cet endroit, des 1626, nous permet d'identifier Toanché avec Troenchain. Si Otouacha veut dire *Le double atterrissage*, et Toanché, par contraction du mot précédent, *Un bon atterrissage* (Old Huron., pp. 60-61), selon les mêmes racines et la même grammaire, il est assez probable que le village du P. Viel, en 1626, était le même qu'Otouacha, ou du moins son successeur immédiat; car les emplacements de village changeaient de dix en dix ans (Rel., XV, 152), quand les besoins de l'agriculture, du combustible ou de la défense l'exigeaient (Champ., IV, 75). Toanché était à trois quarts de lieue de *Karenhassa*, comme Otouacha se voyait à une lieue (de Champlain) de Carmaron. Jones affirme que la lieue de Champlain était plus courte que celle des Jésuites; il attribue trois milles anglais à la mesure des Relations et un peu plus de deux milles et demi à la lieue du fondateur de Québec; le calcul donne dans les deux cas un résultat identique.

LE TRIANGLE DE SAGARD.

Alexander Fraser publiait en 1908 son cinquième rapport annuel des Archives d'Ontario, contenant l'érudit travail du P. Jones, *Sendake Ehen*, ou *Old Huronia*. La lumière se faisait enfin sur les théories lancées depuis une cinquantaine d'années au sujet de Toanché, et pour la première fois le triangle de Sagard était logiquement utilisé au moyen d'une opération trigonométrique. Le Récollet dit dans son Histoire du Canada (Vol. I, pp. 206-7):

Il fe paffa vn affez long-temps apres mon arriuée auant que i'euffe aucune cognoiffance, ny nouuelle du lieu où estoient arriuez mes confrères, iufques à vn certain iour que le Père Nicolas accompagné d'un Sauuage, me vint trouver de fon village, qui n'ef toit qu'à cinq lieues de nous . . . (207) . . . Le lendemain matin nous prîmes refolution le Père Nicolas et moy avec quelques François d'aller trouver le Père Iofeph à fon village eflaignez du nostre de 4 ou cinq lieues, car Dieu nous auoit fait la grace que fans l'auoir prémédité nous nous mîmes à la conduite de trois perfonnes, qui demouroient chacun *en vn village, d'égale diftance les vns des autres, faifans comme vn triangle*.

Sagard habitait Tequieunonquayaé, appelé la Rochelle par les Français, à cause du port et des défenses naturelles de la bourgade.

La Rochelle est plus tard identifié par les Jésuites avec Ossassané. Le P. Martin a été le premier à placer cette localité à Point Varwood, emplacement dont l'exactitude n'est plus mise en doute depuis les observations topographiques et les fouilles archéologiques nombreuses faites dans le voisinage. Le P. Le Caron, premier missionnaire venu en Ontario, habitait au temps de Sagard le triple bourg de Khinonascarant, voisin de Carhagouha. Le P. Viel était, comme on l'a vu, à Toanché. Sagard ne prétend pas préciser en donnant ses distances, car il n'a pas encore franchi l'étape entre son habitat et Toanché ou Khinonascarant. Mais plus tard les Jésuites feront des voyages fréquents à ces diverses bourgades, et pourront ainsi supputer les trajets parcourus. L'erreur n'est pas forte si l'on tient compte des sinuosités des sentiers indiens, qui suivent les hauteurs de préférence aux vallées, des accidents de terrain, des obstacles offerts par les nombreux cours d'eau; et l'on ne doit pas oublier, en consultant *Old Huronia*, que Jones mesure à vol d'oiseau. Quatre surrections maîtresses traversent Tiny du nord au sud; elles sont séparées par de larges vallées parallèles arrosées de ruisseaux et de rivières, de sources et de lacs (Hunter, Tiny, pp. 5-6). Les triangulations de Jonse, observées sur une carte topographique de 1838, à l'échelle de quarante chaînes au pouce, dont nous avons un prussiate en main, se confirment presque exactement partout. Pour le triangle de Sagard, nous trouvons; d'Ossassané à Khinonascarant, neuf milles; d'ici à Toanché, dix milles; de Toanché à Ossassané, troisième côté, neuf milles et une légère fraction.

On confirme aussi l'emplacement donné par Jones à Toanché au moyen d'Ihonatiria et de son éloignement des autres villages de Huronie, en prenant Point Varwood, Ossassané, comme base établie d'après les repères fixes de Teanaostaiaé et de Sainte-Marie-sur-Wye (Saint-Marie I). Au retour du P. de Brébeuf, la tribu de l'Ours formait la moitié de la population ouendate; elle avait neuf villages dans la Pointe proprement dite: Teandeouiata, ou Toanché II, bientôt abandonné; Oenrio, né du démembrement de Toanché I au printemps de 1633; Anonatea, Khinonascarant, Onnentisati, Arontaen, Arenta, Touaguainchain, et Tondakhra. Ihonatiria était fondé en octobre 1634, et se grossissait plus tard à même une partie des populations de Teandeouiata et d'Oenrio, qui *allaient se cabaner autour d'Echon*, nom huron du P. de Brébeuf. Arontaen ou Karon-taen occupaient l'emplacement de Carhagouha, le fort à *triple palissade* de Champlain, ou le voisinage immédiat. Dès 1626 ce fort était réduit à fort peu de chose. Khinonascarant avait alors englobé un fort effectif des Carragouhains, et le lieu où le P. Le Caron célébrait en 1615 la première messe en Ontario, le 12 août, s'était par

la suite rapidement dépeuplé pour des raisons que la destruction par le feu des manuscrits du Récollet nous empêche de connaître aujourd'hui. Les Jésuites ne disent rien de cet exode. Khinonascarant revient pourtant assez souvent dans les Relations. Jones le place, à l'aide du triangle de Sagard, entre Dover ou Cedar Point et Point Cockburn, près du détroit qui sépare la péninsule, appelée la Pointe, de l'île des Chrétiens-*Ahouendoe*, dont on a fait Christian Island, et à l'ouest des lots 21, XVIIIe et XIXe concessions (Old Huronia, 272). Ces lots sont à deux lieues de Todd's Point, en ligne droite.

Toanché semble avoir été longtemps le débarcadère et l'habitable favori des Français, certainement jusqu'à la fondation d'Ihonatiria. Brulé vivait avec la famille d'Aénons, chef de bourgade, puis plus tard chef de toute la Pointe. Lors d'un Conseil franco-huron tenu à Québec en 1633, les autres villages se plaignent de la faveur accordée à Toanché (Rel., VIII, 50):

. . . il sembloit neantmoins, que les François n'aymoient qu'une feule de leurs Bourgades, puisqu'ils tous ceux qui montoient en leur Pays la prenoient pour leur demeure. . . .

Mais la tribu de l'Ours, ou mieux encore Toanché, conserve une fois de plus son avantage (id., V. 254):

Bref les hommes du village où auoient demeuré nos Pères s'adreffans au Père Brébeuf, luy dirent, ouure nous ton cœur, ne cache rien, où veux tu demeurer en nostre pais. Veux tu estre dans nos cabanes, ou en auoir une à part. I'en veux auoir une à part, dit le Père. Hé bien, repartent ils, nous irons tous nous cabaner à l'entour de toy, nous nous sommes séparés, & auons rompu nostre village à la mort du François qui a esté tué en nostre pais: chacun s'en est allé qui deça qui delà.

De Brébeuf nous dit qu'il s'embarqua avec les gens de la Roche, domiciliés vers le lac Simcoe, mais tous descendirent au *port* de Toanché. Plusieurs autres indices de préférence se trouvent encore dans les Relations (IX, 288):

. . . s'ils auoient du cœur et de l'amour pour nous, ils nous témoigneroient autant d'affection qu'auoit fait cette Bourgade d'où estoit Satouta.

On revoit à peu près la même chose pages 286 et 290 du même volume. Une fois rendu à Toanché II, de Brébeuf apprend que le feu a détruit deux fois le village de son hôte, et que dans chaque cas la cabane d'Aouendohié a été seule épargnée (VIII, 92); cela n'empêche pas le missionnaire d'affirmer qu'il a vu l'endroit où Brulé a été assommé, car il devait connaître exactement la disposition du village.

UN REPÈRE IMPORTANT.

Ihonatiria, établi tout près de Toanché II, était au bord du lac Huron, et non pas à l'intérieur des terres, comme quelques historiens on voulu le faire croire. D'ailleurs, les Relations sont précises sur ce point:

Le neufieme (juin 1636) aborda *icy* vn Sauvage mort fous les glaces (X, 82).

Nous fomes fur le bord d'un grād Lac (id., 102).

Il est vray que vous ne ferez plus au bord du Lac pour recevoir les paquets qu'on vous enuoyera (242).

Jones cite la Relation de 1637, dans laquelle il est question de l'*Insula Ondiatana*, que Ducreux place exactement à l'endroit où se trouve aujourd'hui Giant's Tomb, droit en face de la baie Sawlog, formée par la péninsule de Todd's Point. Ondiatana signifie *L'Île en face de nous*, ou *présente à notre vue*, ou *devant notre Pointe*. (Old Huron., 28-29-30). Le même auteur traduit Ihonatiria *Le petit Hameau au-dessus du Canot Chargé* (id., 185-187), l'escarpement dominant l'atterrissage. Or le lot 6, concession XXI, occupe une falaise qui surplombe une belle et spacieuse baie à fine grève, à l'est immédiat de Todd's Point, en face de Giant's Tomb. La photographie publiée par Jones accuse nettement les contours de la carte topographique de 1912, Ministère de l'Intérieur, et de celle de 1838. Le *port* de Toanché est à quatre milles à vol d'oiseau de ce dernier endroit, selon Jones. Or il existe un vieux sentier conduisant de la baie Sawlog au lot A de la XVIe concession. Ses tronçons se perdent en partie dans la forêt, mais la présence d'un bout de ce sentier dans le lot No. 1 de la XVIIe concession permet de corriger la solution de continuité. Jamais le langage figuré des Sauvages, les indications précises des Relations, la carte de Ducreux et les fouilles ne pouvaient mieux confirmer, avec la topographie du lieu, cet emplacement de Jones. Des découvertes ont été faites dans le sentier qui mène de la baie Sawlog aux hauteurs de Tiny (Ont. Archæological Report, 1913, p. 39), et passe sur la falaise d'Ihonatiria. Aux trois quarts du chemin à peu près, entre le lot A, XVIe concession, et la baie Sawlog, Jones établit Teandeouiata, *Devant la Pointe de Sable* (Old Huronia, p. 56), nom bien approprié à un village qui se trouverait ainsi en ligne avec la dune de sablon qui domine l'entrée de la baie de Penetanguishene. Le P. Martin a fait une bonne aquarelle de ce goulot en 1855.

Les triangulations ont été basées sur deux repères fixes: Saint-Joseph II, ou Téanaostaiaé, où l'on a découvert dans les cendres le crucifix de la mission incendiée par les Iroquois après le martyre du

P. Daniel (Old Huronia, 21-22-250), et les ruines du fort Sainte-Marie I, township de Tay (id., 8). Jones a pris les distances entre ces deux endroits et Point Varwood, où Martin et Laverdière fixaient l'emplacement primitif de la Rochelle, et il a créé un troisième repère en consultant la description des fortifications naturelles de la bourgade; ce procédé reconstituait le triangle de Sagard en rétablissant Khinonascarant et Toanché—Jones n'attendait plus que la confirmation des fouilles.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Andrew-Frederick Hunter, secrétaire de la *Ontario Historical Society*, a parcouru vingt ans le comté de Simcoe et relevé plus de quatre cents ossuaires, emplacements de villages hurons, et caches de reliques françaises ou sauvages. Ses travaux ont rendu de grands services aux chercheurs, et les fouilles qu'il a consignées ou vérifiées ont facilité les études analytiques. On peut lire ces monographies dans les annexes aux rapports du Ministre de l'Instruction publique, années 1899, 1902, 1903, 1904 et 1907. La plaquette sur Tiny comporte quarante-deux ossuaires et emplacements de villages (1899, publiée séparément, édition épuisée, très rare). L'allotissement des terres, les levés topographiques officiels, la résurrection des sentiers indiens près des ruines, expliquent les notes de Hunter, ainsi que les recherches postérieures de Jones. La route militaire de Penetanguishene, construite en 1819 par le Génie, n'est qu'un sentier huron élargi, allant du lac Simcoe à la baie de Penetanguishene. Les itinéraires indiqués dans les Relations revivent aujourd'hui pour la plupart, en tronçons retrouvés çà et là. Le chemin qui passe à la ferme Grozelle cache un sentier de l'époque huronne.

La plus importante découverte, au point de vue des débuts français en Ontario, est celle que MM. Grozelle ont faite sur leur ferme, tout récemment. En défrichant et en labourant, ces cultivateurs ont fait surgir d'une superficie de trente acres l'emplacement d'un village huron. Ce renseignement nous arrive de M. Louis Gignac, maire de Penetanguishene. Or un village huron, dans cette partie de la Pointe, ne saurait être étranger au premier Toanché. Les Relations ne disent nulle part qu'on ait construit sur les ruines de la bourgade où Brulé fut mis à mort; et la superstition huronne, si souvent en cause dans les récits des Jésuites au sujet des représailles posthumes de l'interprète, nous font comprendre pourquoi il fort est probable que les Ours n'ont jamais habité cet endroit après 1633. Onorio était plus à l'ouest, sur le parcours d'Ihonatiria à Onnentisati. Anonata était encore plus loin vers le Couchant. Karehassa longeait la rive entre la baie de Penetanguishene et

Ihonatiria. Otuoucha était au bord de l'eau, dans la concavité du Triangle Redoubt de l'occupation militaire.

Lorsque les fouilles s'accordent avec les Relations, les triangulations et les prévisions raisonnées de Jones, le doute nous semble impossible. Ici, des bouts de palissade; là, des fragments de poterie, des pétunoirs hurons, des amas de cendre régulièrement alignés, des osuaires, des tomahawks, des anneaux portant le chiffre *I.H.S.* surmonté de la Croix, des colliers—tout contribue à rétablir les jalons. Ces concordances ont déjà donné l'emplacement de Carhagouha, où le P. Le Caron célébrait, le 12 août 1615, la première messe dite en Ontario: lot 20, XVIIe concession de Tiny, ferme de M. Philius Beaupré, beau-frère du curé actuel de Lafontaine, M. L'abbé P.-J. Brunelle. La ferme Beaupré était occupée par M. Téléphore Desroches en 1898, lors des voyages de Hunter. La grosse moitié de la Pointe fait partie de la paroisse de Lafontaine. M. l'abbé Brunelle est né sur une ferme qui occupe le lot 22.

Ce qui précède confirme suffisamment, croyons-nous, les prévisions et les précisions de Jones, et l'on peut aujourd'hui définir comme suit la concordance des récits contemporains, des triangulations et des fouilles:

1. *Ihonatiria*, première mission fixe des Jésuites en Huronie, fondée par de Brébeuf en 1634; lot 6, concessions XX et XXI, Tiny, près du sentier qui monte de la baie Sawlog, à l'est de Todd's Point, au bord du lac Huron, devant Giant's Tomb; abandonnée en 1638.

2. *Toanché II* ou *Teandeouiata*, deuxième habitation du P. de Brébeuf au pays de l'Ours, lot 3, XIXe concession, appartenant à Charles McGibbon, propriétaire de scieries à Penetanguishene, à trois quarts de lieue du *port*.

3. *Toanché I*, premier domicile des Jésuites en Huronie; domicile de Brulé, lieu de sa mort et de sa sépulture; lot I, XVIIe concession, ferme de MM. Antoine et Constant Grozelle, sur laquelle on a découvert un emplacement de village huron; résidence du P. Nicolas Viel, Récollet, avant la prise de Québec.

4. *Otuoucha*, *port de Toanché*, sur la falaise et sur la grève, lot A, XVIe concession, appartenant à Charles McGibbon; ici Samuel Champlain toucha terre le premier jour d'août 1615, avec Brulé, qui le guidait dans ce voyage.

Ces emplacements s'alignent entre Todd's Point et la réserve McGibbon. C'est sur le sol de la ferme Grozelle que Brulé, véritable découvreur de l'Ontario, fut assassiné, vingt-trois ans après son arrivée dans un pays qu'il connaissait mieux que tout autre Français de l'époque.

Et le berceau des découvertes
Fut le tombeau du découvreur.

L'ÉPOQUE DU MEURTRE.

La Relation de 1636 (Vol. X) raconte les démarches des Hurons de l'Ours au sujet de la translation des restes de Brulé. De Brébeuf dit là-dessus (p. 304):

Il nous propofa donc, fi nous ferions contens de leuer les corps des deux François qui font morts en ce païs, çauoir eft de Guillaume Chaudron & Eftienne Brulé, qui fut tué il y a quatre ans. . . .

Consul-W. Butterfield s'est probablement basé sur cette donnée pour affirmer que Brulé mourut en 1632 (Brulé's Discoveries and Explorations, p. 120). M. Benjamin Sulte fait mourir l'interprète vers 1633^m (Hist. des C.-F, t. I, p. 93). M. N.-E. Dionne se contente de dire que quelques années après s'être vendu aux Anglais en 1629, Brulé fut tué par un sauvage (Champlain, Makers of Canada, Morang, p. 203).

Il nous faut donc invoquer les Relations pour préciser. Les Français revinrent à Québec en 1632. Le P. Paul Le Jeune était avec eux. Il n'y eut pas de traite. L'année suivante, les bateaux des Cent-Associés parurent. Champlain reprenait possession de la colonie, le P. de Brébeuf se préparait à remonter en Huronie, et la traite allait se renouveler. Laissons la parole au P. Le Jeune (Vol. V, pp. 238-240):

Le 27. de Iuillet Louys de Sainte Foy furnommé des Sauuages Amantacha, duquel i'ay parlé cy deffus retourna vers le feur de Champlain qui l'auoit enuoïé au deuant de la groffe troupe de Hurons qu'on attendoit de iour en iour: il en estoit defia venu quelques canots en diuers iours, tanftoft fept ou huit, & tanftot dix ou douze à la fois, mais en fin le 28. de Iuillet il en eft arriué cent quarâte ou enuiron tout à la fois qui portoient biē cinq cens Hurons, d'autres difent 700 avec leurs marchādifes.

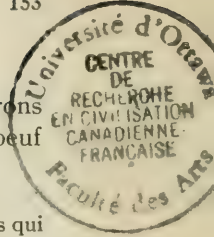
Pourquoi Champlain envoyait-il Amantacha au devant du contingent huron ?

. . . Les Sauuages de l'Ifle & les Algôquains, qui font deux nations qu'on rencontre venant des Hurons à Kébec, les auoient voulu diffuader de venir iufques aux François, difans—240—qu'on leur ioueroit vn mauuais party à caufe de la mort d'vn nommé Eftienne Brulé qu'ils auoient tué. . . .

La menace s'aggravait de circonstances mauvaises:

. . . & qu'vn Algonquain de la petite nation aiant tué vn François, on l'auoit pris prifonnier, & que c'eftoit fait de fa vie, qu'on en feroit autant à quelque Huron.

Le gros des Hurons arriva donc à Québec le 28 juillet 1633 après des petits groupes qui s'étaient montrés de jour en jour. Amantacha



était déjà venu le 2 (id., 224-226). Il savait la mort de Brulé, car une fois renvoyé par Champlain vers ses compatriotes, retenus chez les Algonquins, il leur parla avec autorité, leur faisant voir que les calomnies des gens de l'Île étaient fausses (V, 240, Rel.):

Louys Amantacha se rencontrant là dessus affeura à ceux de la Nation de la bienveillance des François, protestant qu'il estoit content qu'on le mit à mort au cas que les François ne leur fissent pas très-bon accueil. Que pour Brulé qui auoit esté maffacré, on ne le tenoit point pour François, puis qu'il auoit quitté la nation pour se mettre au feruice des Anglois.

Amantacha n'eut pas joué sa vie s'il n'eut été rassuré par Champlain sur les conséquences possibles du meurtre.

DURÉE DU VOYAGE.

De Brébeuf dit que le voyage prend d'ordinaire une vingtaine de jours. Des Hurons revinrent en 1637 avec le P. Chatelain trois semaines après leur départ d'Ihonatiria, ce qui abrège énormément l'indication précédente. En 1633, l'état des cours d'eau était propice au canotage rapide; l'ordre des chemins hâtait les portages. Amantacha, parti de Québec le 5 juillet, revenait le 27 après avoir remonté jusqu'à l'île aux Allumettes, devançant le gros des Hurons d'une journée. Trois semaines ont certainement suffi à ce bon payeur pour descendre du lac Huron à Québec, étant données les conditions du voyage et la hâte du converti à dénoncer des meurtriers qui n'appartenaient pas à sa tribu. Amantacha était de la Corde. Toanché appartenait aux Ours. Les tribus se jalouaient. Le P. Le Jeune dit que Louis était arrivé le 2 et s'était confessé le 4 juillet. Il partait le lendemain en mission pour Champlain. Comptons vingt-et-un jours pleins, et nous sommes au 12 juin, date probable du départ des Hurons pour la traite. Amantacha prend la tête du cortège pour annoncer la venue des Sauvages. Comme il n'est pas de l'Ours, il n'a pas à craindre les représailles des Français pour le meurtre de Brulé. Il n'accorde donc aucune attention aux menaces des gens de l'Île et continue sa route. Mais les autres Hurons, intimidés par l'astuce des insulaires, s'arrêtent; plusieurs même rebroussement chemin. Tous les Algonquins d'ailleurs s'employaient depuis des années à semer la discorde entre Français et Hurons pour conserver les avantages de la traite à leur bénéfice exclusif. Il faut qu'Amantacha dépêché par Champlain, insiste pour que les Ouendats reprennent leurs canots, surtout ceux de l'Ours.

Sagard et les Jésuites nous assurent souvent de la hâte excessive apportée par les Hurons à partir en voyage, soit pour la traite ou pour d'autres raisons. Exagérons ces renseignements, et donnons quatre

jours aux préparatifs Du 12, date du départ, nous remontons au 8 juin.

Aénons, accusé du meurtre, nous fournira lui-même un renseignement exact. Ce chef désirait réunir plusieurs villages en une seule bourgade, autour des Jésuites. Il en parle au P. de Brébeuf (Rel., Vol. X, p. 236):

. . . Les François ont toufours efté attachez à moy, & m'ont aymé, ie les ay auffi toufours affitez en tout ce que i'ay peu, & n'ont pas trouvé en toutes ces terres de meilleur ami que moy: ce n'a pas efté fans encourir l'enuie de tout le Païs, qui m'en regarde il y a long temps de mauvais œil, & a fait tout ce qu'il a peu pour me mettre à mal auprès de vous; iufques là que, comme vous fçaez, *on m'a imputé la mort de Brulé, & incontinent après qu'il eut efté tué, quand il fut question de defcendre à Kébec, on difoit haut & clair que fi i'y allois i'y laifferois la tefte.*

Incontinent après qu'il eut été tué est précis. Nous sommes à la veille du départ pour la traite, avant le 12 juin, et comme l'action huronne est toujours rapide après décision prise, il n'a pas dû s'écouler plus de quelques jours entre l'embarquement et le crime. Il reste donc une marge de douze jours entre la mise en marche de la flottille et la mort de Brulé, plus de temps qu'il n'en faut pour les préparatifs, et pour nous trouver encore en deça de l'époque fixée par Aénons *incontinent* après la tragédie de Toanché.

Les Hurons, sévèrement fidèles à leur patrie, ne croient pas avoir mal fait en tuant un traître, et ils comprennent pourquoi Champlain n'hésite pas à les tranquilliser, un peu plus tard, par la bouche de son délégué, Amantacha. La certitude de l'impunité complète les amène en groupe le 28 à Québec.

Nous croyons qu'Étienne Brulé a été assommé et mangé au cours de la *première* semaine de juin 1633.

BRULÉ À ÉTÉ CONDAMNÉ PAR UN CONSEIL.

Le Frère Gabriel Sagard raconte la mort d'Étienne Brulé. Les circonstances lui en étaient certainement plus familières que ne le comporte son bref récit (Hist., t. II, p. 431-432).

A la fin ce fortuné Brulé a été du depuis *condamné à la mort, puis mangé par les Hurons*, aufquels il auoit fi long-temps feruy de Truchement, & le tout pour une hayne qu'ils conceurent contre luy, pour ie ne fçay qu'elle faute qu'il commit à leur endroit, & voila comme on ne doit point abuser de la bonté de ces peuples, ny s'affeurer par trop à leur patience, pour ce que trop exercée elle fe change en furie, & cefte furie en defir de vengeance, qui ne manque iamais de trouuer fon temps. Il y auoit beaucoup d'années qu'il demeroit avec eux, viuoit quafi comme eux, & feroit de Truchement aux François, & après tout cela n'a remporté pour toute recompense (432) qu'une mort douloureuse & une fin funefte & malheureufe; ie prie Dieu qu'il lui faffe mifericorde, s'il luy plaift, & aie pitié de fon ame.

L'oraison funèbre n'est pas longue, mais elle comporte au moins de la pitié envers un malheureux dont le Récollet lui-même avait eu à se plaindre. Champlain nous dit en effet que Sagard, de retour à Québec en 1624, après une année de séjour aux Hurons, était mécontent de la conduite de certains Français montés dans la région, et surtout d'Etienne Brulé, qui recevait alors cent pistoles par an pour (Oeuvres, VI, 81) :

inciter les Sauvages à venir à la traicte, ce qui estoit très mauvais exemple d'envoyer ainfi des perfonnes si maliuans, que l'on eust du chaftier féuèremment, car l'on recognoiffoit cet homme pour estre fort vicieux & adonné aux femmes.

Si nous prenons le récit de Sagard à la lettre, il s'agit ici d'une simple exécution. Le mot *condamné* évoque, dans les mœurs huronnes, la comparution devant un Conseil. Or il fallait que le crime fût d'ordre public pour que le Conseil s'en occupât; il devait être très grave pour que la sentence comportât la distribution des membres du supplicié en un festin anthropophagique, ce dernier rite s'observant pour tirer vengeance d'un ennemi de la nation, après les tortures traditionnelles (Rel., VI, 244). Mais la dépouille d'un ennemi public subissait le sort réservé aux cadavres des sorciers exécutés; elle était brûlée et les cendres en étaient jetées au vent (Rel., XIV, 36). Nous savons formellement que Brulé a été enterré, puisque le Conseil de la Fête des Morts, tenu à la Rochelle en 1636, proposa au P. de Brébeuf de lever le corps de Brulé avec celui de Chaudron (Rel., X, 304), tous deux inhumés dans les bois (id., 306), et de les placer dans l'ossuaire commun. Il y a donc contradiction entre les coutumes et la conduite des Hurons à l'égard de Brulé. Brébeuf nous dit que l'interprète avait été *traîtreusement* assassiné (VIII, 92). Si le meurtre eut été le fait d'un particulier, à la suite d'un songe, ou pour d'autres raisons d'ordre privé, la victime n'aurait pas été mangée. Une vengeance personnelle aurait été punie par les chefs, surtout par Aénons, hôte de Brulé. On satisfaisait d'ordinaire à un meurtre au moyen de présents offerts aux parents de la victime (Rel., VIII, 122; X, 214-222). Le meurtre pur et simple d'un Français, à une époque où la traite allait rouvrir, pouvait entraîner des conséquences sérieuses pour le village, la tribu, même la race, qu'on ne manquerait pas de tenir responsable. Il n'y eut ni présents offerts aux Français, ni représailles de la part de ces derniers. Ni les coutumes ni les lois n'exigèrent de réparation. Champlain avait pourtant décrété que l'Algonquin de la Petite Nation, convaincu de l'assassinat d'un Français *qui ne lui avait fait aucun tort*, méritait la corde (Rel. VI, 6).

Champlain, les traitants, et même les missionnaires, perdaient un précieux auxiliaire dans la personne de Brulé, mais le silence se fit sur toute l'affaire. Les coupables étaient-ils trop importants pour être punis, ou la victime trop infime ? Un soupçon n'a jamais quitté l'esprit des Jésuites (Rel., XII, 86) :

Ce Capitaine (Aénon) *est l'un de ceux qu'on croit qui ont tué ce misérable Brulé, dont les plaies font encore toutes fanglâtes, mais il a tellement réparé cette faute par l'affection qu'il a depuis portée aux François, que Notre Seig. luy a fait la grace de venir mourir en Chrestien entre nos bras.*

Aénon avait lui-même amené Brulé en Huronie (Rel., X, p. 308) :

Le Maître de festin de la Rochelle dit là dessus par condescendance, que pour luy il n'y prétendoit rien, & qu'il étoit content que l'autre, qui est Chef de cette Pointe (Aénon), eust de son côté les corps de nos deux François. Celui-cy répondit qu'il ne prétendoit rien à celui qui avoit été enterré à la Rochelle (Chaudron); mais que pour le corps d'Estienne Brulé il luy appartenoit, *que c'étoit luy qui l'avoit embarqué & emmené en ce Païs.*

Aénon ne figure ni dans Champlain ni dans Sagard. On ne le voit pas non plus dans les Relations antérieures au retour des Jésuites à Québec. On sait cependant que ce Ouendat était un personnage important—chef d'Oenrio en 1634, chef de toute la Pointe en 1636. Les Sauvages ne portaient pas toujours le même nom (Rel., XVI, 202) :

On me dit encor que les Sauvages changent fouvent de nom. On leur en donne vn n leur naissance, ils le changent en l'age viril, & en prennent vn autre en leur vieillesse; voire même si quelqu'un est bien malade, s'il s'échappe de cette maladie, il quittera parfois son ancien nom comme s'il luy portoit malheur pour en prendre vn autre de meilleur augure.

Aénon protesta toujours de son innocence. S'il était coupable, on pourrait croire qu'il prévoyait l'impunité en se rendant à Québec (Rel., X, 236) :

. . . ie n'en fus pas en la peine, & ceux qui s'attendoient de me voir affommer furent bien estonnez, quand ils virent l'honneur qu'on me fit; iufques là que quelques vns disoient, que puis qu'on traitoit si fauorablement vn meurtrier, le vray moyen de se faire aymer des François étoit de fendre la teste à quelqu'un. . . .

Pour être seul coupable, il avait dû être poussé à bout par Brulé, mené audelà des bornes de la patience humaine, même de la patience huronne, si admirée de Sagard; car Aénon fut toujours empressé à l'endroit des Français. Il offrait son canot aux Jésuites pour

transporter les nouveaux missionnaires à la Pointe (Rel., IX, 246). Il les traitait avec une courtoisie touchante (id., 250). Il se faisait l'avocat des Robes Noires dans les conseils de son propre pays, et même au plus fort des condamnations à mort prononcées contre tous les blancs lors de l'épidémie de 1636-37, il intercédait pour eux. Il fut baptisé le 6 août 1637 après un long postulat, par le P. Pijart, qu'il ramenait à Québec, et mourut aux Trois-Rivières des suites d'une indisposition prise en chemin, et négligée dans la hâte du voyage (Rel., XI, 134).

S'il était *l'un de ceux* qui tuèrent Brulé, Aénons devait avoir d'autres motifs que la vengeance personnelle. Les Sauvages embrassaient toute la tribu de l'Ours dans les accusations. Elle avait assassiné le Père Viel au Sault-au-Récollet, avec son disciple Auhaitsic (Rel. VIII, 238; X, 78), comme elle avait massacré Brulé. Les Algonquins voulaient dissuader les Jésuites d'aller en Huronie, surtout chez les Ours, et leur faisaient entrevoir un sort aussi misérable. Mais les Toanchains, connaissant ces rumeurs et ces médisances, considéraient la présence des missionnaires dans leur bourgade à l'égal d'un pardon (Rel., VIII, 98):

Bref ceux de nostre village me difoient, si tu ne fuffes reuenu, la traite des François estoit perdue pour nous: car les Algonquains, & même les Hurons des autres villages, ne nous menaçoïët que de mort, fi nous y allions (à la traite), a caufe du maffacre de Brulé; mais maintenant nous irons sãs crainte. . . .

Les Jésuites étaient comme otages dans la Pointe. Plus d'un Huron craignait d'être arrêté à Québec *pour ses fautes ou pour celles d'autrui*, mais une alliance nouvelle s'affirmait dans le retour des prêtres (Rel., VIII, 102-104). Champlain oublia tout. Son froid silence le prouve. Après la sermone donnée à son interprête, en 1629, il cesse de s'occuper de lui.

LA CONDUITE DE BRULÉ CHÉZ LES HURONS.

La mauvaise conduite de Brulé en Huronie est notoire. Il n'avait pas de piété, mais de fortes superstitions. Sa paillardise et son dévergondage étaient de nature à provoquer des plaintes. Venu avec le groupe de Rouen, dont on a dit tant de mal (Rel., XVII, 44; XX, 18; Champ., VI, 81), il avait les mœurs des premiers traitants et de leurs employés, gens pour la plupart sans aveu, qu'on retrouve soit chez les Français, soit encore dans les équipages des Kirkts, Rouennais qui prirent Québec pour le compte du roi d'Angleterre. Citons un acte religieux de Brulé (Sagard, Hist., t. II, p. 430):

Il n'estoit guere deuot, tefmoin ce qu'il nous dit un iour, que s'estant trouué en un autre grand peril de la mort, pour toute prière il dit son *Benedicité*.

Le père de Louis Amantacha, exhorté par de Brébeuf, disait au missionnaire (Rel., X, 62):

. . . les François qui auoient esté icy (Teanaostaiaé), ne leur auoient iamais parlé de Dieu, ains s'estoiet eux memes adonnez comme eux à courir & folaftrer avec les femmes.

De Brébeuf portera cette sentence sévère (id., 310):

Véritablement il y'a dequoy admirer icy les secrets iugemens de Dieu; car cet infame (Brulé) auffi bien ne méritoit pas cet honneur; & pour dire le vray nous eussions eu affez de peine à nous refoudre de faire à fon occasion vn Cimetiere particulier, & de transporter en Terre faincte vn corps qui a mené vne vie fi scandaleufe dans le Pais, et donné aux Sauuages vne fi mauuaife impreffion des mœurs des François.

Qui n'a lu les remontrances de Champlain à son interprète? Le récit de la capitulation de 1629 fourmille de plaintes contre Brulé. Inconduite, irrégion, trahison, le fondateur reproche tout au transfuge. On prétendra peut-être que les Ours ont pris leur temps pour venger le Grand Oki en tuant celui qui l'avait vendu et qui leur avait par la même occasion fait perdre la traite. De 1634 à la dispersion de 1650, les Jésuites ont été plus de cent fois condamnés à mort comme sorciers, en plein Conseil; les Anciens ont poussé presque chaque jour la jeunesse au massacre des Robes Noires, mais les missionnaires ne s'en sont pas portés plus mal, la crainte du blanc était au fond de ces attermoiemens.

UN ENNEMI DES HURONS.

Brulé, sans protecteur, sans amis, seul européen dans un milieu naturellement hostile, ne pouvait guère compter sur la *patience admirable* des Hurons, et encore fallut-il cinq ans de calomnies algonquines, de misère provoquée par la rupture de la traite, et enfin le retour des Français, pour établir un réquisitoire assez fort contre le truchement. A notre sens, la *cause* de Brulé commence en 1629. Les invectives de Champlain forment le premier chef d'accusation.

A la veille du départ des vaisseaux anglais pour Londres, Champlain, prisonnier des Kirkts, rencontra Brulé à Tadousac, et lui démontra l'horreur de sa conduite envers ceux qui l'avaient jusqu'alors nourri, vêtu, payé, généreusement comblé des dons du pays; envers la Patrie, qu'il avait lâchement vendue; envers la religion qu'il avait abandonnée pour accepter la facile conscience des nouveaux maîtres. Marsolet partagea ces reproches, et le fondateur laissa ce message suivant à ses traîtres (Oeuvres, VI, 267—1251):

. . . si on vous attrappe vous qui estes fuiets a vogayer, vous courez fortune d'estre pris & chafriez. . . .

sentence très grave dans un pays où Champlain était aimé à l'égal d'un Oki bienfaisant.

Louis Amantacha avait été témoin des adieux. Il remonta en Huronie avec Brulé peu après le démarrage des Kirks, et ne manqua pas de raconter, avec enjolivures, ce qu'il avait vu et entendu. Ces aménités étaient de mise entre tribus jalouses les unes des autres. Champlain parti, la présence de Brulé à Toanché restait un incident banal; mais le retour des Français et, surtout, la réintégration de l'ancien gouverneur, changeaient la situation. Champlain pouvait demander compte à ses alliés de l'hospitalité accordée à un déserteur soudoyé. Brulé, repris par les Français, était passible de la peine de mort. L'avoir hébergé constituait une infraction réprouvée par l'alliance. Brulé, trahissant son maître, avait aussi trahi les Hurons en vendant Champlain, leur bienfaiteur, aux Anglais, alliés des Iroquois. Toanché avait droit de se protéger contre les représailles possibles du gouverneur, et comme la sentence de 1629 n'était pas oubliée, on tint conseil. Ne nous étonnons pas de ces délibérations. Elles sont quotidiennes chez les Hurons, et pour des sujets beaucoup moins graves. Deux hommes puissants avaient publiquement exprimé leur mépris à l'endroit de Brulé, deux Français aimés entre tous: Champlain, qui promettait un châtiment à l'interprète, puis Echon, le P. de Brébeuf, qui fustigeait vigoureusement et saintement toute irrégion. Ces *grands capitaines* allaient revenir incessamment, l'un pour reprendre l'administration du pays entier, l'autre pour recommencer ses prédications. Les Hurons jugeaient tout selon leurs coutumes. Ils vengeaient cruellement toute atteinte portée à leurs droits ou à leurs intérêts; ils devaient croire que la punition du traître serait formidable et qu'elle s'étendraient même à tous ceux qui avaient toléré sa présence chez eux. Le Conseil ne pouvait trouver qu'une solution, la mort. Pour excuser la décision, le festin anthropophage démontrerait aux Français que le condamné avait été jugé comme ennemi de la nation et des alliés.

Brulé, convaincu de sorcellerie, eut été torturé, massacré, puis incinéré; sa dépouille n'aurait pas eu les honneurs de la sépulture. Un voleur encourait la bastonnade. Un débauché n'était pas condamné par un Conseil, la galanterie étant plutôt une qualité qu'un vice chez les Ouendats, malgré les objurgations des missionnaires. Le sacrilège n'existait pas dans un centre areligieux. Restait la trahison. Elle avait nui à Champlain, un ami précieux; elle avait fermé la traite à tous les villages; elle avait profité aux Iroquois, alliés des Anglais. Ces faits suffisent, croyons-nous, à justifier la conjecture suivante:

Brulé a été exécuté par des Toanchains sur décision d'un Conseil pour crime d'ordre public, ayant par sa présence en Huronie, après sa trahison manifeste, mis en danger les bonnes relations entre Français et Hurons, principalement ceux de l'Ours, et nui à l'alliance agréée par les deux peuples. Aénons présidait au Conseil.

L'exécution faite, le festin anthropophagique fini, les ossements épargnés furent enterrés près du village, dans les bois.

LA SÉPULTURE HURONNE.

En *rompant* leur village, les Toanchais fuyaient non seulement la scène de leur crime, mais surtout l'endroit où reposait *l'atiskan*, âme des os de la victime (Rel., X, 140). Le meurtre n'était rien en lui-même dans l'opinion des coupables, mais la vengeance des mânes était probable, et les familles cabanées près de la fosse s'y trouveraient plus exposées. La peur des morts amena les Sauvages à établir leurs cimetières, temporaires ou permanents, en dehors des bourgades. Ils ignoraient absolument l'hygiène, et les théoriciens du *retour à la nature* ont tort de prétendre le contraire. Les cimetières étaient à une portée d'arquebuse des habitations, au temps de Sagard (Hist., III, 643), et une portée de mousquet au temps des Jésuites (Rel., X, Fête des Morts). Ces indications fixent à deux cent cinquante mètres environ l'éloignement des fosses par rapport aux cabanes. Gustave Voulquin donne une portée de deux cents mètres aux arquebuses et mousquets des débuts du XVIIe Siècle.

Les *atiskan* allaient au *Pays-du-Soleil-Couchant*. On enterrait les morts de façon que la tête fût tournée vers l'occident; l'âme voyait ainsi l'endroit où elle devait se rendre (Rel., XVI, 206). L'itinéraire *atiskanien* ne devait pas cependant traverser le village. En conséquence, les sépultures ne se faisaient jamais à l'est immédiat des habitations, car l'âme des os pouvait porter malheur aux cabanes qui lui fermaient passage vers l'Ouest. On ne sortait jamais un cadavre par la porte d'une habitation, mais par une ouverture pratiquée dans la cloison d'écorce à cette fin, tant le commerce des vivants et des défunts était influencé par la terreur, tant les chemins des corps et des âmes devaient différer.

Si la dispersion des Toanchains après le meurtre pouvait nous faire supposer que Brulé avait été enterré près du village, nous prenons formellement l'existence de sa sépulture dans la Relation de 1636. Le P. de Brébeuf dit que l'Ours s'était réuni pour discuter la Fête des Morts, la plus sacrée des solennités régionales. Il s'agissait d'établir une fosse commune pour tous les morts de la tribu, mais quelques mutins de la Pointe n'y consentaient pas, disant qu'on avait

autrefois *divisé la chaudière*, ou établi plusieurs fosses régionales, et que personne n'en avait souffert (Rel., X, 260-262) Voyons d'abord un incident antérieur à ce Conseil La Fête était alors à l'état de projet. Aénons vint voir Echon, au nom de tous les Anciens, durant l'hiver 1635-36, avant la division (Rel., X, 304)

Il nous proposa donc, si nous ferions contents de leur les corps des deux François qui font morts en ce País, sçavoir est de Guillaume Chaudron & Eftienne Brulé, qui fust tué il y a quatre ans, & que leurs os fussent mis dans la fosse commune de leurs morts.

Brulé était donc enterré.

Le missionnaire refusa la proposition du chef. Les deux Français étaient baptisés, probablement rendus au Ciel, et leurs os étaient trop dignes de respect pour être mêlés aux dépouilles des payens (id., 306):

Nous adioutames neantmoins apres tout cela, que comme ils estoient *enterrés dans les bois*, & puisqu'ils le desiroient si fort, nous ferions contents de leur leurs corps à condition qu'ils nous accordassent de les mettre en vne fosse particulière avec les os de tous ceux que nous auions baptifés dans le País. . . . Nous prétendions les enterrer avec toutes les cérémonies de l'Eglise. 4. Les Anciens de leur propre mouvement, desiroient que nous y fissions dresser vne belle & magnifique Croix comme ils nous témoignèrent par après plus particulièrement. Quelque temps après la chaudière fut diuifée & comme l'ay dit, cinq Villages de cette Pointe (308) ou nous fomes, se refolurent de faire leur feste à part. . . .

Les notables de l'Ours se rassemblaient au printemps pour mettre fin au schisme. Echon était présent. La proposition d'Aénons fut renouvelée, mais comme la scission persistait, on pria le missionnaire de dire de quel côté il désirait faire enterrer Chaudron et Brulé. De Brébeuf laissa la décision aux soins du Conseil. Le maître de la fête de La Rochelle aurait volontiers cédé les deux Français au chef de la Pointe, Aénons. Ce dernier ne prétendait rien faire valoir quant à Chaudron, inhumé à Ossassané, mais il insistait sur le corps de Brulé. Quelqu'un remarqua charitablement qu'il avait bien droit en effet à cette dépouille, puisque sa bourgade avait assassiné le truchement. La querelle s'échauffa, et les deux corps furent abandonnés de part et d'autre (Rel., X, 310):

(Aénons) se deporta entierement du corps de Brulé, pour ne point aigrir & enflanger davantage cette playe, de laquelle ceux de cette pointe n'ont peu encore fe purger.

Ce qui nous fit auffi refoudre à faire trouuer bon à ceux de la Rochelle, que nous ne touchassions ny à l'vn ny à l'autre. . . .

Les restes de Brulé demeurèrent donc dans les bois. Les Relations ne disent nulle part qu'on ait levé cette sépulture. La pro-

chaine fête des morts aurait dû se faire en 1648, mais à cette époque les incursions iroquoises, terminées deux ans plus tard par la dispersion complète des Hurons, avaient déjà sensiblement affecté les coutumes ouendates, et les gens de l'Ours, comme toutes les autres tribus, songeaient à trouver des moyens de défense contre l'invasion plutôt qu'à poursuivre des œuvres de paix.

OÙ IL FAUDRAIT CHERCHER.

Le sol de Toanché a-t-il pu garder une sépulture pendant trois cents ans? Les monographies de Hunter et de Laidlaw sont sur ce point convaincantes. Le grand nombre des ossuaires découverts, la bonne conservation des ossements remis au Musée archéologique de Toronto, expliquent suffisamment cet aspect de la question. L'écoulement des eaux se fait rapidement dans le tamis de sable qui surjette le fond d'argile, et la succession rapide des plis anticlinaux et synclinaux de la région facilite le ruissellement, puis le drainage dans les nombreux cours d'eau. La saturation est impossible sur les hauteurs, où les villages de la Pointe étaient établis; elle est empêchée par l'ondulation du terrain et par le régime des ruisseaux, lacs et rivières dans lesquelles le surplus de la précipitation s'écoule. Hunter nous dit qu'on a retrouvé des peaux de castor assez bien conservées dans des ossuaires hurons.

Brulé fut enterré seul. Ses ossements furent placés dans une enveloppe d'écorce et de peaux, au fond d'un trou d'environ quatre pieds de profondeur, selon la coutume huronne; il est probable que l'aiheondé, ou fossoyeur chargé des funérailles, plaça dans la fosse les armes du mort, ou quelque ustensile dont l'interprète faisait un usage fréquent. La seule autre sépulture simple de la région est celle de l'octogénaire *Tsindacaiendoua*, inhumé par les Jésuites à Ihonatoria, à plus d'une lieue de Toanché I (Rel., VIII, 136). La dépouille du converti est complète, la sépulture ayant été faite par des chrétiens; celle de Brulé ne l'est pas, ayant été enterrée par des payens après un festin anthropophagique. Le corps a été mangé, et les petits os ont dû être jetés au feu; mais le crâne, qu'on retrouvera fortement fracturé, est dans la fosse, avec le torse et les fémurs. Il n'est pas impossible de retrouver une petite croix avec les os. Brulé était chrétien, et les Toanchains ont dû lui laisser les rares objets de piété qu'il pouvait avoir; car il ne faut pas exagérer la dévotion de notre interprète. Il avait de bonne heure adopté les coutumes de ses hôtes, et même leur genre de superstition, témoin cette offrande de pétun au rocher fatidique de la rivière Mattawa (Sagard, Hist., II, 457).

Un simple hasard pourrait faire surgir cette sépulture sous le soc d'une charrue, mais nous croyons que les recherches méthodiques sont encore plus rapides. A notre sens, on recouvrera les os de Brulé, exécuté à Toanché en juin 1633, dans une bande de terre d'environ trois cents verges de largeur, autour des côtés sud, ouest ou nord des trente acres de ruines découvertes dans la ferme Grozelle, lot I, XVIIe concession de Tiny.

